



PRESENTATION

BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL



Personnes à contacter :

M. Antony BROUSSET, Directeur
Tel : 06.76.14.61.19
Mail : antony@etiic-formation.fr

M. Laurent ANDRAUD, conseiller commercial
Tel : 07.86.75.76.33
Mail : commercial@etiic-formation.fr

531 rue de la Péronnière 42320 La Grand' Croix

04 77 73 62 62

contact@etiic-formation.fr

www.etiic-formation.fr

Centre de formation enregistré sous le n° 82 42 01 141 42 auprès de la Région Rhône Alpes



ETIIC FORMATION, la volonté de réussir

Dans un environnement agréable : Centre de formation **par alternance (ou en formule premium)**, ETIIC FORMATION est une structure à dimension humaine.

L'effectif réduit par spécialité permet d'appliquer avec rigueur tous les outils pédagogiques. Nous mettons en place un suivi individualisé pour chaque parcours, avec la confiance, l'appui et la coopération de nos entreprises partenaires.

De par sa position géographique, ETIIC Formation est présent sur Lyon et sa périphérie, sur les bassins du Gier, de l'Ondaine, du Forez ainsi qu'en Haute-Loire.

Nos formations en alternance ou en formule premium :

- BTS Gestion des Transports et Logistique Associée
- BTS Gestion de la PME
- BTS Management Commercial Opérationnel
- BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

- BACHELOR GESTION SOCIALE ET PROJET RSE (Responsable opérationnel de gestion)

Titre enregistré au RNCP niveau 6 Code NSF 310m-Paru au JO du 19/07/17, délivré par Formatives

- BACHELOR Responsable Marketing Opérationnel

(Certificat professionnel de niveau II- Code NSF : 312p- Enregistré au RNCP par arrêté du 19 novembre 2014 publié au JO du 29 novembre 2014 sous l'autorité et délivré par C3-Certification accessible via le dispositif VAE)

L'alternance c'est :

- Un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent.
- Une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.
- Etre formé à un métier et à la culture d'une entreprise.
- 2 types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Quels publics ?	Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus Dérogation au-delà de 29 ans : - Préparer un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu - Les travailleurs handicapés - Le projet de création ou reprise d'entreprise - Les sportifs de haut niveau Etre titulaire du BAC ou BAC+2 (pour les BACHELOR)	Les jeunes âgés de 16 à 25 ans Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus Etre titulaire du BAC ou BAC+2 (pour les BACHELOR)
Quels employeurs ?	- Toutes les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel et agricole - Les employeurs du milieu associatif et des professions libérales - Les employeurs du secteur non industriel et commercial (fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière et les établissements publics administratifs)	Tout employeur assujetti au financement de la formation professionnelle continue. L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.
Quel type de contrat et combien de temps ?	Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (Période d'apprentissage) Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans). La durée de formation représente au moins 25% de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.	Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (ProA) Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans) La durée de formation représente entre 15 à 25% de la durée du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Quelles conditions de travail ?	L'alternant est un salarié à part entière. A ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés. La durée légale du travail effectif est identique à celui des autres salariés (à savoir 35h/semaine). Le rythme de l'alternance est variable et dépend de la formation choisie (1semaine/1semaine ou 2jours/3 jours).																								
Quels droits et quelles obligations ?	Les droits sont ceux des autres salariés de l'entreprise : congés payés (5 semaines), protection maladie, maternité, accidents du travail... Les obligations : respecter le règlement intérieur de l'entreprise, effectuer les tâches confiées par l'employeur. En contrepartie, l'employeur rémunère le jeune et prend en charge sa formation. Conditions à cela : suivre les cours avec assiduité et se présenter aux examens !																								
	L'employeur est tenu de désigner un maître d'apprentissage, chargé de suivre le jeune, de l'évaluer, et d'effectuer des bilans à chaque fin de période en entreprise.		Un tuteur doit être désigné par l'employeur. Il doit guider le jeune dans ses activités en entreprise.																						
Quelles rémunérations pour l'alternant ?	La rémunération varie en fonction de son âge mais progresse chaque année d'exécution de son contrat.		La rémunération varie en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge.																						
	N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.		N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.																						
	Voir tableaux ci-dessous.		Voir tableaux ci-dessous.																						
Pour un contrat d'apprentissage :																									
<table><tr><td>Salaire mensuel minimum</td><td>16 à 17 ans</td><td>18 à 20 ans</td><td>21 à 25 ans</td><td>26 ans et plus</td></tr><tr><td>1^{ère} année</td><td>27% du SMIC</td><td>43% du SMIC</td><td>53% du SMIC</td><td>100% du SMIC</td></tr><tr><td>2^{ème} année</td><td>39% du SMIC</td><td>51% du SMIC</td><td>61% du SMIC</td><td>100% du SMIC</td></tr><tr><td>3^{ème} année</td><td>55% du SMIC</td><td>67% du SMIC</td><td>78% du SMIC</td><td>100% du SMIC</td></tr></table>						Salaire mensuel minimum	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus	1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC	2 ^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC	3 ^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
Salaire mensuel minimum	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus																					
1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC																					
2 ^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC																					
3 ^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC																					

	<u>Pour un contrat de professionnalisation :</u>			
	Salaire mensuel minimum	Moins de 21 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
	BAC PRO, BAC TECHNO, BP ou BT équivalent	65% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC ou 85% du minimum prévu par la convention collective
	BAC général	55% du SMIC	70% du SMIC	
Quelles aides financières possibles pour les entreprises ?	Pour les contrats d'apprentissage éligibles signés à compter du 1er janvier 2019 : - La réduction générale des charges - La prise en charge de la formation en CFA par son opérateur de compétences (OPCO), sous réserves - Les aides possibles de l'Agefiph, accordées pour l'embauche des travailleurs handicapés - Aide pour la formation tuteur : se renseigner auprès de votre OPCO pour le financement		- L'aide forfaitaire de Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros. - L'aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros. Elle est cumulable avec l'aide forfaitaire de Pôle Emploi - La réduction générale de charges - Une absence d'indemnités de fin contrat pour les CDD - des actions de formation financées par des opérateurs de compétences (OPCO) qui peuvent aussi prendre en charge la formation du tuteur - L'agefiph accorde des primes à l'embauche, à la consolidation de l'emploi, à l'accessibilité et à l'aménagement des postes pour les alternants handicapés.	
	Vous trouverez ci-dessous un lien permettant d'établir une simulation de calcul de rémunération et des aides aux employeurs : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur			

TOUT SAVOIR SUR LA FORMULE PREMIUM

Découvrir la formule premium	La formule Premium permet de bénéficier d'un rythme de scolarité de 2 jours en formation / 3 jours en entreprise ou 1 semaine / 1 semaine selon la filière (planning sur demande), le reste étant consacré aux stages obligatoires. Vous pouvez, également, trouver un emploi étudiant permettant de financer la formation. Il est préférable d'avoir la même entreprise toute l'année. Cette formule vous permet d'organiser votre temps afin d'optimiser votre formation et votre professionnalisme en ayant l'opportunité d'approfondir les notions de cours ou/et la possibilité de multiplier les stages qui, souvent, débouchent sur des offres d'alternance et même d'emploi à l'issue des 2 années de formation.
Les avantages de la formule premium	• Etoffer son expérience professionnelle en réalisant des stages en entreprise (6 à 14 semaines obligatoires) • La possibilité d'adapter les missions du stage aux besoins des travaux à réaliser pour l'obtention du diplôme ou de la certification visée. • Une transition plus facile entre le rythme « scolaire » et « professionnel ». • L'opportunité de basculer à tout moment vers un mode « alternance » • La possibilité de venir au centre hors semaine de cours afin d'approfondir certaines notions
La gratification	Une gratification doit être versée au stagiaire lorsque la durée d'un stage au sein d'une entreprise est supérieure à 2 mois consécutifs ou lorsqu'au cours d'une même année scolaire ou universitaire, la durée totale des stages effectués par un même stagiaire au sein d'une même entreprise est supérieure à 2 mois, consécutifs ou non. Pour les conventions de stage conclues à partir du 1er septembre 2015, la gratification versée au stagiaire est exonérée des cotisations sociales dans la limite de 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale multiplié par le temps de présence dans l'entreprise Ainsi, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures, le seuil d'exonération s'élève à 591.51 euros (15% x 26 € x 151,67) par mois en 2020 Ex : Pour un Premium réalisant 70h de stage sur 1 mois, la gratification sera : 15% x 26€ x 70H=273.00€

L'organisation

Afin d'assurer la bascule d'un mode à l'autre et de favoriser la professionnalisation des apprenants, les alternants et les Premium sont regroupés dans les même cours. Le rythme « d'alternance » est donc le même pour chaque formule.

Les Premium ont accès au matériel d'ETIIC hors périodes de formation afin d'approfondir les notions ou travailler leurs dossiers avec la possibilité de solliciter l'équipe enseignante en cas de besoin.

TOUT SAVOIR SUR LE BTS MCO

Le BTS Management commercial opérationnel (MCO) a pour objectif de vous permettre de prendre la responsabilité opérationnelle de tout ou partie d'une unité commerciale.

OBJECTIFS DU BTS GESTION DE LA PME

Une fois votre diplôme en poche, vous serez capable de gérer une relation client et d'assurer la gestion opérationnelle d'une unité commerciale (un lieu physique ou en ligne) et bien sûr de manager une équipe commerciale.

Dans un contexte d'activités commerciales de plus en plus digitalisées, le BTS MCO vous apprendra à être polyvalent.

En effet, vous serez capable:

- de permettre à un client d'accéder à une offre de produits ou de services
- de prendre en charge la relation client dans sa globalité ainsi que l'animation et la dynamisation de l'offre
- de gérer votre "unité commerciale"
- de manager une équipe

QUALITES REQUISES

- | | |
|------------------------------------|------------------------|
| • INTERET POUR LE METIER | • RIGUEUR |
| • AUTOMIE | • ORGANISATION |
| • ESPRIT D'EQUIPE | • FACULTE D'ADAPTATION |
| • SENS DE L'ECOUTE ET DE L'ANALYSE | • DYNAMISME |

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Formation diplômante sur 2 années scolaires avec un rythme d'alternance de **2 à 3 jours par semaine** (selon planning fourni en début d'année) sur 32 semaines par an.

INTERETS

- Des salariés présents à plein temps pendant la période estivale.
- Remplacements saisonniers par des salariés formés.

LES DEBOUCHES DU BTS GESTION DE LA PME

Le titulaire de ce BTS est formé pour prendre la responsabilité d'une unité commerciale de petite taille ou d'une partie de structure plus importante (boutique, supermarché, agence commerciale, site Internet marchand...).

Dans ce cadre, il remplit les missions suivantes :

- management de l'équipe
- gestion opérationnelle de l'unité commerciale
- gestion de la relation client
- animation et dynamisation de l'offre.

Exemples de métiers :

- conseiller de vente et de services
- vendeur/conseil - vendeur/conseiller e-commerce
- chargé de clientèle
- chargé du service client
- marchandiseur
- manager adjoint
- second de rayon
- manager d'une unité commerciale de proximité.

PROGRAMME DE COURS 1ère et 2ème ANNEE

1^{ère} année :

- Culture générale et expression
- Langue vivante 1
- Culture économique, juridique et managériale
- Développement de la relation client et vente conseil
- Animation et dynamisation de l'offre commerciale
- Gestion opérationnelle
- Management de l'équipe commerciale
- Evaluations pédagogiques

2^{ème} année :

- Culture générale et expression
- Langue vivante 1
- Culture économique, juridique et managériale
- Développement de la relation client et vente conseil
- Animation et dynamisation de l'offre commerciale
- Gestion opérationnelle
- Management de l'équipe commerciale
- Evaluations pédagogiques

2 DOSSIERS qui sont une réelle opportunité pour l'entreprise :

1/ Le dossier développement de la relation client et vente conseil

Ce dossier, composé de 4 fiches avec 2 compétences par fiches, est réalisé dans le cadre de l'activité de « relation client et de vente conseil » de l'apprenant.

2/ Le dossier animation et dynamisation de l'offre commerciale

Ce dossier, composé de 4 fiches avec 1 fiche contenant au moins 2 compétences, est réalisé dans le cadre de l'activité « animer et dynamiser l'offre commerciale »

PLAN DE FORMATION - BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL

Durée : environ 24 mois

Publics visés : Personnes désirant se présenter et obtenir le BTS MCO

Prérequis : Être titulaire du baccalauréat ou équivalent

Objectifs de la formation :

Préparer les alternants à l'examen du Brevet de Technicien Supérieur Management Commercial Opérationnel

Objectifs du diplôme à terme :

Manager l'unité commerciale	Mise en place d'actions commerciales en corrélation avec l'attente des clients afin de les fidéliser et/ou de conquérir de nouveaux prospects
Gérer et animer l'offre de produits et services ainsi que la relation clientèle	
Rechercher et analyser les informations nécessaires au bon développement de l'activité commerciale	Veille concurrentielle pour adapter en permanence les produits et services avec l'évolution du marché.
	Gérer les ressources humaines

Moyens Pédagogiques :

- Cours sur vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques
- Exercices en rapport avec l'acquisition des compétences visées
- Utilisation de moyens multimédias
- Simulations d'examens (oraux et pratiques)
- Études de cas
- Encadrement lors de la réalisation des dossiers

Modalités : Groupes de 10 à 15 personnes – Formation en alternance (selon planning joint) - Présentiel (des émargements seront demandés aux stagiaires par demi-journées de formation)

Évaluations

Évaluations formatives réalisées tout au long de la formation en vue de compléter le livret scolaire académique. Évaluation finale : passage des épreuves du BTS

Validation/Certification

Remise de l'attestation de formation.

Sous réserve de réussite à l'examen, délivrance du BTS Management Commercial Opérationnel par l'académie.



FORMATION SUR DEUX ANNÉES : 1120 HEURES

JORF n°0257 DU 07 novembre 2018-Arrêté du 15 octobre 2018

1ère année : 560 heures pour 30 semaines soit 14 heures/semaines sur 16 semaines et 21 heures sur 14 semaines + 42 heures d'évaluations pédagogiques (21h x 2 semaines)

Horaires annuels:

CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	37 H
LANGUE VIVANTE 1	56 H
CULTURE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGERIALE	74 H
DEVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT ET VENTE CONSEIL	111 H
ANIMATION ET DYNAMISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	93 H
GESTION OPERATIONNELLE	74 H
MANAGEMENT DE L'EQUIPE COMMERCIALE	74 H
EVALUATIONS PEDAGOGIQUES	42 H

TOTAL : 560 heures/an

(Les jours fériés seront rattrapés et les évaluations réalisées sur des plannings spécifiques)

2ème année : 560 heures pour 30 semaines soit 14 heures/semaines sur 16 semaines et 21 heures sur 14 semaines + 42 heures d'évaluations pédagogiques (21h x 2 semaines)

Horaires annuels:

CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	37 H
LANGUE VIVANTE 1	56 H
CULTURE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGERIALE	74 H
DEVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT ET VENTE CONSEIL	93 H
ANIMATION ET DYNAMISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	111 H
GESTION OPERATIONNELLE	74 H
MANAGEMENT DE L'EQUIPE COMMERCIALE	74 H
EVALUATIONS PEDAGOGIQUES	42 H

TOTAL : 560 heures/an

(Les jours fériés non encore répertoriés seront rattrapés et les évaluations réalisées sur des plannings spécifiques)

PLANNING ANNUEL 2020 - 2021 - BTS MCO

août-20								sept-20								oct-20								nov-20								déc-20							
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31						1	2	36		1	2	3	4	5	6	40				1	2	3	4	44							1	49		1	2	3	4	5	6
32	3	4	5	6	7	8	9	37	7	8	9	10	11	12	13	41	5	6	7	8	9	10	11	45	2	3	4	5	6	7	8	50	7	8	9	10	11	12	13
33	10	11	12	13	14	15	16	38	14	15	16	17	18	19	20	42	12	13	14	15	16	17	18	46	9	10	11	12	13	14	15	51	14	15	16	17	18	19	20
34	17	18	19	20	21	22	23	39	21	22	23	24	25	26	27	43	19	20	21	22	23	24	25	47	16	17	18	19	20	21	22	52	21	22	23	24	25	26	27
35	24	25	26	27	28	29	30	40	28	29	30					44	26	27	28	29	30	31		48	23	24	25	26	27	28	29	53	28	29	30	31			
36	31																						49	30															
janv-21								févr-21								mars-21								avr-21								mai-21							
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
53					1	2	3	5	1	2	3	4	5	6	7	9	1	2	3	4	5	6	7	13				1	2	3	4	17						1	2
1	4	5	6	7	8	9	10	6	8	9	10	11	12	13	14	10	8	9	10	11	12	13	14	14	5	6	7	8	9	10	11	18	3	4	5	6	7	8	9
2	11	12	13	14	15	16	17	7	15	16	17	18	19	20	21	11	15	16	17	18	19	20	21	15	12	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
3	18	19	20	21	22	23	24	8	22	23	24	25	26	27	28	12	22	23	24	25	26	27	28	16	19	20	21	22	23	24	25	20	17	18	19	20	21	22	23
4	25	26	27	28	29	30	31									13	29	30	31					17	26	27	28	29	30			21	24	25	26	27	28	29	30
																																22	31						
juin-21								juil-21								août-21																							
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																
22		1	2	3	4	5	6	26				1	2	3	4	30							1																
23	7	8	9	10	11	12	13	27	5	6	7	8	9	10	11	31	2	3	4	5	6	7	8																
24	14	15	16	17	18	19	20	28	12	13	14	15	16	17	18	32	9	10	11	12	13	14	15																
25	21	22	23	24	25	26	27	29	19	20	21	22	23	24	25	33	16	17	18	19	20	21	22																
26	28	29	30					30	26	27	28	29	30	31		34	23	24	25	26	27	28	29																
																35	30	31																					

Jours fériésCOURSBTS BLANC

 Jours fériés
 COURS
 BTS BLANC

Ce planning n'est qu'indicatif il peut être amené à changer à la rentrée 2020